

Date de la convocation
30/03/2026
Date d'affichage
30/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 2
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Réf : 2026 – 24

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 3 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trois avril à dix-neuf heure, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mme Régine LEMOINE à Mme Véronique VEDRINE, Mme Mélanie LONG à Mme Evelyne SULMON

Absents n'ayant pas donné procuration : M. Edouard BERGERON

Secrétaire de séance : Candice HERAULT

2026 24 – Remplace la délibération 2026 16 Désignation du Correspondant défense et du Référent sécurité routière

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un correspondant défense et un référent sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :


- Alexandre VEDRINE Correspondant défense
- Alexandre VEDRINE Référent sécurité routière

Le Maire

Chantal LEPAIN



La secrétaire de séance

Candice HERAULT


Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.